

Rapport d'investissement responsable 2024

Fonds de dotation



Université 
de Montréal
et du monde.

Direction Gestion des placements

1	Approche en investissement responsable
3	Intégration ESG
8	Actions face aux risques et opportunités liés au risque climatique
16	Engagement actionnarial
18	Annexe

APPROCHE EN INVESTISSEMENT RESPONSABLE

La [Politique en matière d'investissement responsable](#) (la Politique) du Fonds de dotation (le Fonds) repose sur la conviction que la prise en considération des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribue à la gestion intégrée de l'ensemble des risques liés à un investissement, et que les entreprises qui gèrent de façon proactive ces éléments sont davantage susceptibles de prospérer au fil du temps.

Les leviers d'action de la Politique sont :

INTÉGRATION DES FACTEURS ESG	dans la sélection, nomination et le suivi des gestionnaires externes
DÉCARBONATION	Cibles de réduction de l'intensité carbone Désinvestissement de l'industrie "Pétrole, gaz et combustibles fossiles" Actionnariat actif sur des enjeux climatiques (engagement et vote) Investissement dans les actifs sobres en carbone
ENGAGEMENT ACTIONNARIAL	Exercice de droits de vote Dialogue avec les entreprises Concertation avec d'autres investisseurs pour dialoguer et présenter des demandes à des instances réglementaires et autres

La Politique est guidée par les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UN PRI), dont le Fonds est signataire depuis 2017. À titre de signataire, le Fonds de dotation, dans la mesure où cela est compatible avec ses responsabilités fiduciaires, a pris les engagements suivants :

1. Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement.
2. Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.
3. Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.
4. Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
5. Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.
6. Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

Le Fonds de dotation a signé en 2020 la *Charte des universités canadiennes pour des placements écoresponsables à l'heure des changements climatiques (2020)*, en s'engageant à:

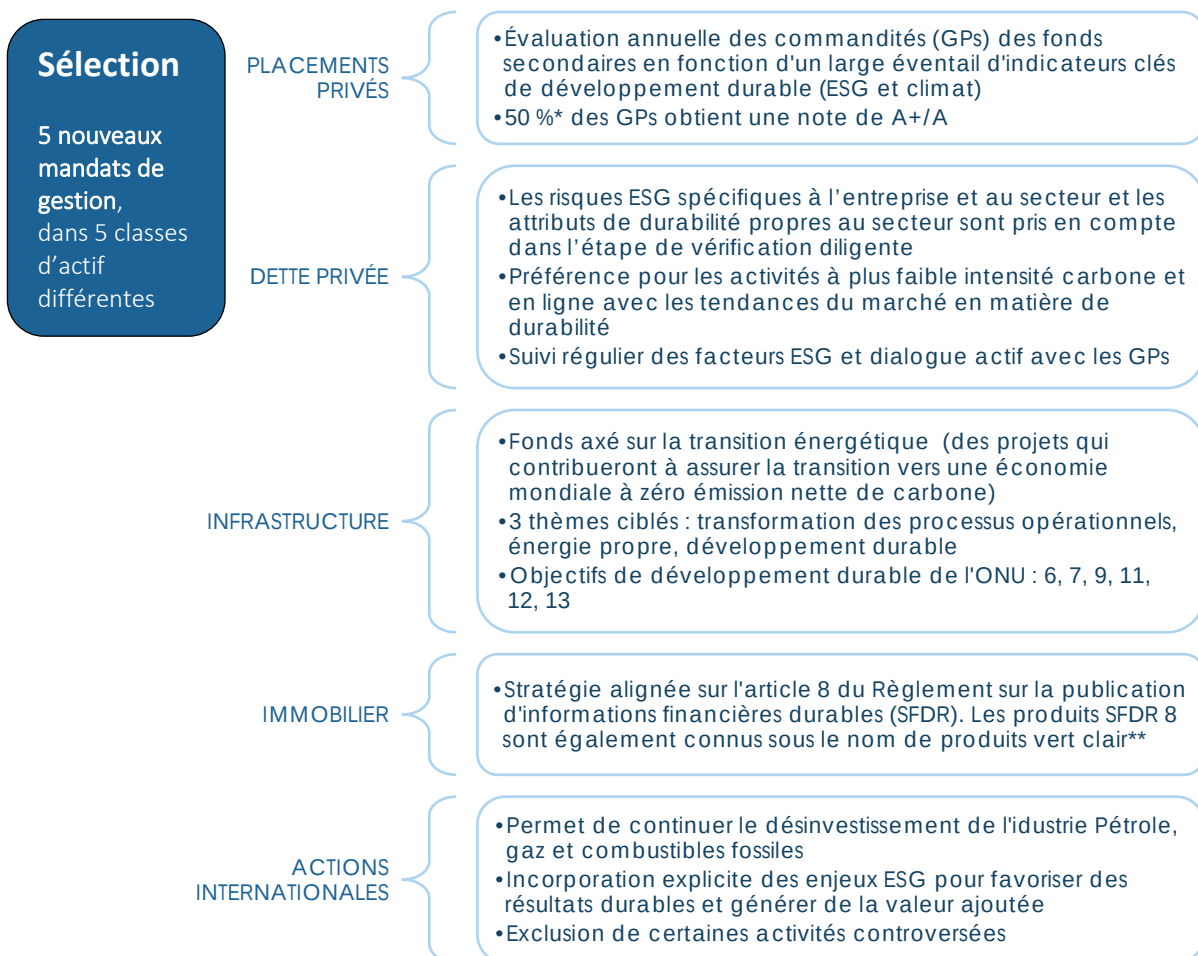
- Adopter un cadre responsable pour guider la prise de décisions de placement, conformément à des normes reconnues, comme les PRI;
- Mesurer régulièrement l'intensité carbone du portefeuille de placements et établir des cibles de réduction significatives;
- Évaluer régulièrement les progrès vers l'atteinte de ces objectifs et diffuser publiquement les résultats;
- Tenir compte de la réalisation de ces objectifs en plus des critères de rendement habituels.

INTÉGRATION DES FACTEURS ESG

Intégration des facteurs ESG dans le processus de sélection, nomination et suivi des gestionnaires externes

Dans la mesure où la gestion d'actifs est confiée à des gestionnaires de placements externes, il est important que ceux-ci facilitent la réalisation des exigences du Fonds en matière d'investissement responsable. Le Fonds applique un processus rigoureux et évolutif, axé sur les enjeux ESG d'une grande importance, pour encadrer la sélection, la nomination¹ et le suivi des gestionnaires externes, en tenant compte des particularités des catégories d'actifs et de la nature des mandats. En voici un aperçu pour 2024 :

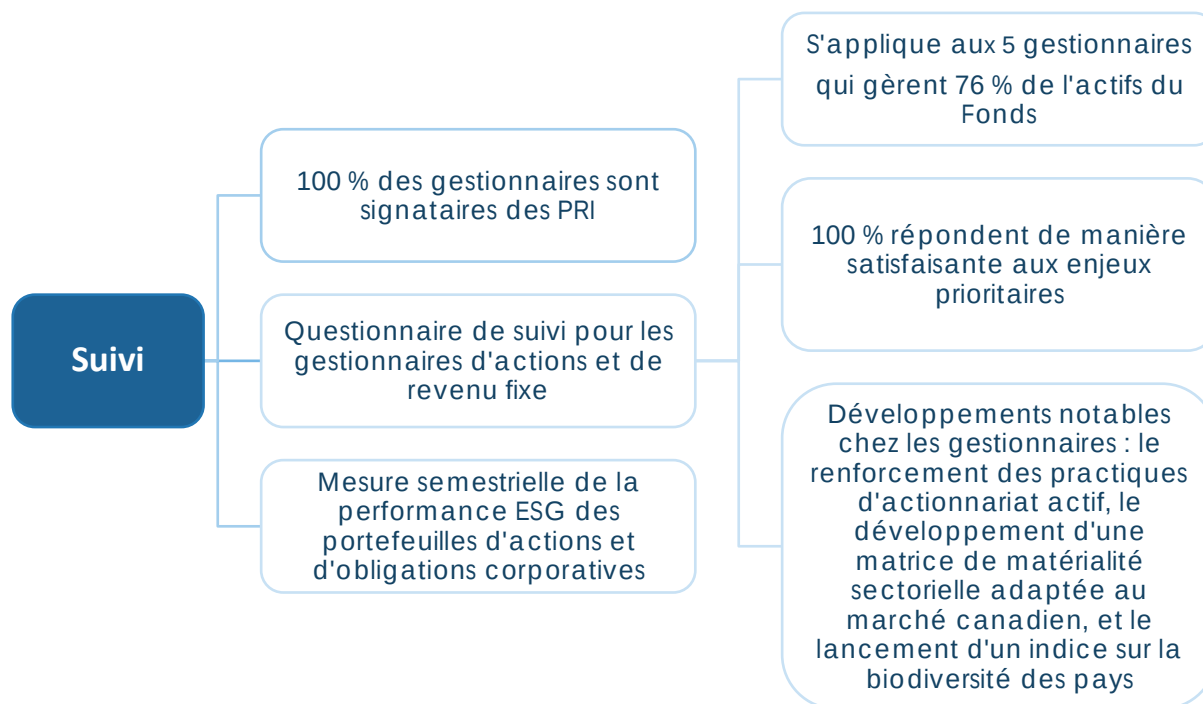
Faits saillants 2024



*De la valeur nette du Fonds

¹ Pour les mandats ségrégués, à partir de la date d'entrée en vigueur de la Politique.

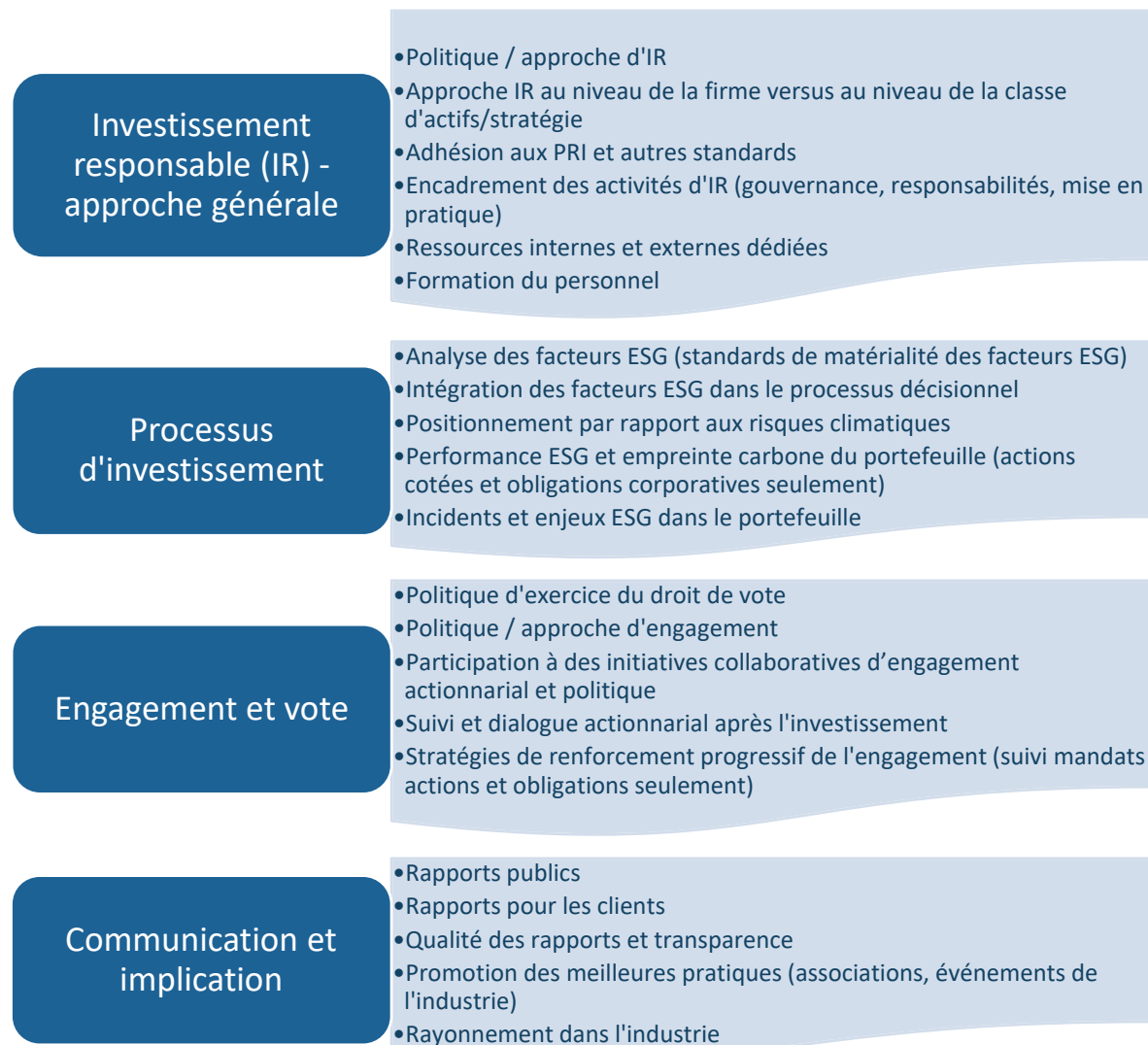
** Les produits SFDR 8 encouragent les investissements ou les projets présentant des qualités environnementales ou sociales positives, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les investissements soient réalisés dans des entreprises qui adhèrent à des pratiques de bonne gouvernance.



Une panoplie d'informations ESG sont analysées et évaluées lors de la sélection et le suivi des gestionnaires externes, portant sur l'approche d'investissement, la construction du portefeuille et la prise de décisions d'investissement, les activités d'engagement et de vote, la reddition de comptes. L'objectif de cet exercice est d'évaluer l'engagement des gestionnaires externes envers les principes de l'investissement responsable, et de comprendre la manière dont un gestionnaire externe traite les risques et les opportunités liés aux facteurs ESG et crée de la valeur à partir des informations ESG.

Ci-dessous, nous offrons, à titre illustratif, une vue plus détaillée² des facteurs ESG généralement pris en compte lors de la sélection et le suivi des gestionnaires externes, lorsque cela est approprié au mandat de gestion.

² Ce cadre est davantage représentatif pour les actifs publics (actions et revenu fixe).



Pour les gestionnaires externes, l'évaluation de leurs pratiques ESG fait partie du processus de suivi régulier. Tous nos gestionnaires externes intègrent les facteurs ESG dans leur processus d'investissement. Pour la grande majorité des mandats, ils mènent également, à des degrés divers, des activités d'engagement adaptées à la classe d'actif et au type d'émetteurs dans les portefeuilles.

La Direction Gestion des placements (la Direction) dialogue sur une base régulière avec les gestionnaires externes pour comprendre leurs défis, évaluer leurs projets en cours, les sensibiliser aux enjeux climatiques et les encourager à améliorer leurs pratiques.

Pour les mandats d'actions cotées et d'obligations gérées activement (cinq gestionnaires, soit 76 % de l'actif du Fonds), le processus de suivi est formalisé davantage par l'entremise de la Politique, qui requiert que les gestionnaires externes produisent un rapport annuel couvrant l'évolution de

leurs pratiques d'investissement responsable et les enjeux à signaler dans leurs mandats respectifs au cours de l'année. À cette fin, la Direction utilise un questionnaire standardisé de plus de 60 questions qui portent sur la gouvernance, les ressources disponibles, l'approche d'investissement responsable, l'intégration des facteurs ESG dans le processus d'investissement, l'approche par rapport au climat, ainsi que les pratiques d'engagement sur des enjeux ESG. Certaines questions sont applicables seulement aux actions cotées.

Le questionnaire de suivi constitue un outil essentiel pour évaluer la maturité des gestionnaires externes en matière de pratiques ESG et mieux comprendre leurs activités. Il permet également d'identifier les principaux axes d'amélioration, afin de guider de manière ciblée nos échanges avec eux.

À ce stade, 18 questions pour le revenu fixe et 23 questions pour les actions sont considérées comme des enjeux prioritaires pour les gestionnaires externes du Fonds. Les autres questions portent sur des pratiques plus avancées, soit une « feuille de route » pour l'évolution future. Voici quelques exemples d'enjeux prioritaires : l'existence et l'étendue du champ d'application de la politique d'investissement responsable, la surveillance des pratiques d'investissement responsable par la haute direction, le statut de signataire des PRI, l'intégration des facteurs ESG avec impact financier dans le processus d'investissement, l'intégration des risques et opportunités liés au climat dans le processus d'investissement.

Tous les cinq gestionnaires font preuve de pratiques et de processus rigoureux, leur permettant de répondre efficacement à la majorité des enjeux prioritaires, et dans deux cas, à l'intégralité de ceux-ci. Par ailleurs, conformément aux engagements pris lors des échanges avec la Direction à la suite de l'analyse du questionnaire de 2023, un gestionnaire a renforcé ses pratiques d'actionnariat actif.

Un des gestionnaires obligataires se démarque par ses efforts soutenus pour promouvoir l'intégration systématique de l'analyse de durabilité dans l'évaluation des obligations souveraines. En complément de sa collaboration active avec ses pairs pour la conception de cadres d'analyse rigoureux, ce gestionnaire a également développé un nouvel outil quantitatif fournissant un cadre pour évaluer l'impact des gouvernements sur la nature et les risques liés à la biodiversité à l'échelle nationale. Cette approche reconnaît que ces facteurs peuvent influencer de manière significative la performance économique d'un pays, et, par conséquent, sa capacité à honorer le service de sa dette.

Performance ESG des portefeuilles

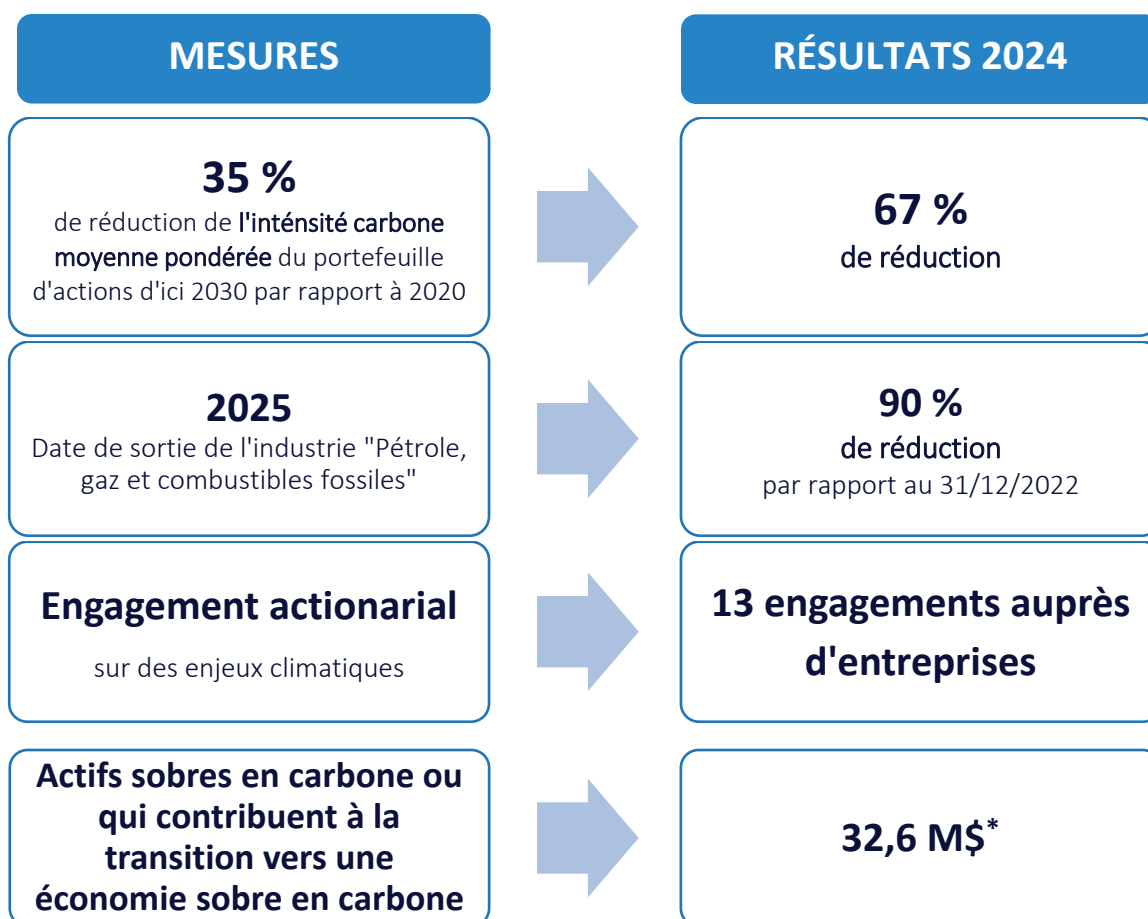
La performance ESG est mesurée pour les portefeuilles d'actions en gestion active et passive (55 % de l'actif du Fonds, soit 22 % en actions canadiennes et 33 % en actions internationales) ainsi que pour les investissements dans les obligations de sociétés, en utilisant les données et outils fournis à cet effet par MSCI ESG Research.

Le portefeuille total d'actions du Fonds :

- Obtient une cote globale de A (cote maximale possible AAA), similaire à celle de 2023.
- La performance ESG globale est égale à celle de l'indice de référence de la politique.
- En ce qui concerne la distribution des cotes, le pourcentage des sociétés chefs de file (cote AA et AAA) est inférieur de 6,0 % à celui de l'indice, tandis que celui des sociétés retardataires (cote CCC et B) est similaire à celui de l'indice.
- Il n'y avait pas de compagnies impliquées dans des controverses très sévères.
- En ce qui concerne le risque lié à la gouvernance, le portefeuille affiche un pourcentage légèrement supérieur (+ 1,9 %) des sociétés considérées retardataires par rapport à l'indice. Le pourcentage de sociétés chefs de file est inférieur de 9 % par rapport à l'indice. Les principaux enjeux, en termes de performance relative par rapport à l'indice sont la diversité (moins de 30 % de femmes sur les conseils d'administration) et la structure de propriété.
- Parmi les 10 plus importantes positions dans le portefeuille, représentant environ 19 % du portefeuille d'actions, il n'y a pas de société retardataire.
- Le poids des sociétés ayant la cote CCC est très faible (0,06 % de la valeur marchande du portefeuille d'actions versus 0,26 % pour l'indice de la politique). Aucun titre coté CCC n'est détenu dans les mandats en gestion active. La plus importante position ayant la cote CCC, détenue à travers un fonds négocié en bourse (FNB), est PDD Holdings Inc (0,01 %) - une entreprise chinoise de commerce en ligne, propriétaire entre autres de plateforme d'achat en ligne Temu. PDD a été rétrogradée de B à CCC en décembre 2024, en raison de multiples controverses sur l'éthique des affaires impliquant Temu.

ACTIONS FACE AUX RISQUES et OPPORTUNITÉS LIÉS AU RISQUE CLIMATIQUE

Plusieurs mesures sont prévues à la Politique pour contribuer à la décarbonation de l'économie. Les résultats au 31 décembre 2024 sont les suivants :



* Sommes déjà investies ou engagées dans des fonds d'infrastructures qui financent exclusivement des projets d'énergie verte et des projets liés à la transition vers une économie à zéro émission nette de carbone.

Réduction de l'intensité carbone moyenne du portefeuille total d'actions ³

La Politique prévoit un objectif de réduction de l'intensité carbone moyenne pondérée (ICMP) du portefeuille total d'actions cotées en bourse (mesurée en tCO₂e/M\$ revenus) de 35 % au 31 décembre 2030 par rapport au niveau enregistré au 31 décembre 2020. Une cible de réduction intermédiaire de 20 % est fixée pour 31 décembre 2025.

Au 31 décembre 2024, les actions représentaient 55 % des actifs du Fonds, soit 286 millions de dollars canadiens⁴. En plus de l'ICMP, deux mesures supplémentaires sont également calculées pour les actions : les émissions totales de carbone⁵ attribuables aux portefeuilles (portées 1 et 2) et l'empreinte carbone⁶. L'ICMP a été aussi calculée pour les obligations de sociétés qui représentent 11 % de l'actif du Fonds.

Au 31 décembre 2024, l'ICMP se situait à 67,2 tCO₂e/M\$ revenus, soit une réduction de 27 % par rapport au 31 décembre 2023 et de 67 % par rapport au point de référence de 2020. La diminution de la mesure en 2024 s'explique principalement par l'élimination du FNB d'actions canadiennes, ce qui a permis de compléter la sortie de l'industrie Pétrole gaz et combustibles fossiles pour le marché canadien. Dans une moindre mesure, la performance améliorée de deux mandats gérés activement, ainsi que la réduction de l'intensité carbone des sociétés en portefeuille ont également contribué à cette baisse. La cible de décarbonation de 2030 a été dépassée depuis 2023. L'évolution future de l'ICMP n'est toutefois pas nécessairement linéaire et pourrait être influencée, par exemple, par les décisions de placement des gestionnaires externes.

Les secteurs des matériaux, des industries et des services aux collectivités étaient les principaux contributeurs à l'ICMP du portefeuille (70 % de la mesure). Ces trois secteurs représentent 21 % de la valeur marchande du portefeuille d'actions. Le portefeuille d'actions affiche une ICMP inférieure par rapport à son indice de référence.

39 % du portefeuille d'actions est investi dans des entreprises possédant des objectifs de décarbonation alignés sur la science et certifiés par la [Science Based Target Initiative](#) (SBTi). Les normes de la SBTi veillent à ce que les actifs soient alignés sur l'Accord de Paris. L'obtention de cette certification peut prendre jusqu'à deux ans. Environ 10 % du portefeuille est investi dans des entreprises qui ont pris des engagements pour établir des cibles conformes aux normes de la SBTi. 49 % du portefeuille d'actions est ainsi potentiellement aligné sur l'Accord de Paris, soit 6 % de plus qu'en 2023. L'engagement actionnarial visant la mise en place des plans climatiques crédibles ainsi que les échanges pour sensibiliser nos gestionnaires externes à ce sujet restent toutefois essentiels,

³ MSCI ESG Research LLC 2025 et la Direction Gestion des placements constituent la source des informations présentées dans cette section. Les instruments financiers dérivés sont exclus du calcul des mesures d'émissions carbone. L'encaisse est incluse. Les données sur les émissions carbone et les revenus des entreprises sont, en grande majorité, en retard d'une année par rapport à la date d'évaluation des portefeuilles. Les revenus des entreprises et les actifs sous gestion sont exprimés en dollars américains.

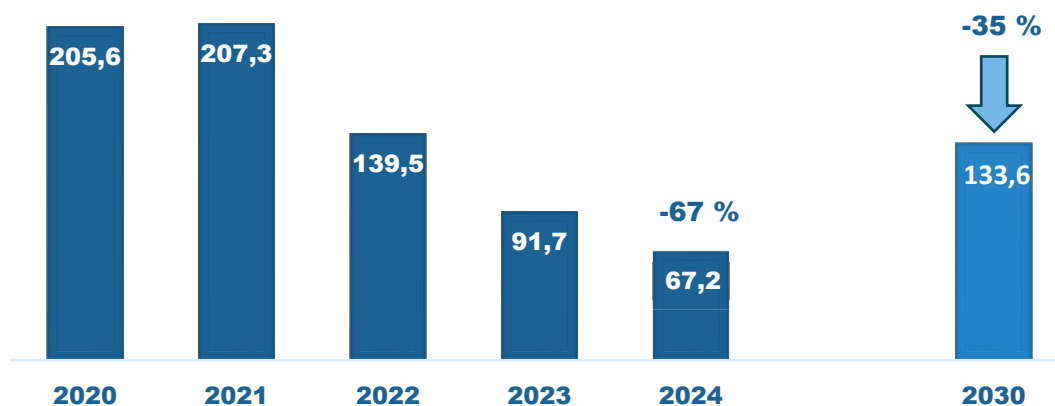
⁴ Trois mandats en gestion active (avec 3 gestionnaires externes) et un investissement dans un fonds négocié en bourse (gestion indicielle).

⁵ Les émissions de carbone d'une entreprise correspondent à ses émissions de gaz à effet de serre (GES) directes (portée 1) ou indirectes (portée 2) converties en tonnes de CO₂ équivalent tel que défini dans le protocole sur les GES. Les GES comprennent : le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O), l'hexafluorure de soufre (SF₆), les hydrofluorocarbures (HFC) et les perfluorocarbures (PFC) ou hydrocarbures perfluorés.

⁶ Les mesures sont présentées en annexe sous forme d'équations.

car parmi les entreprises avec des objectifs conformes aux normes de la SBTi, seulement la moitié est sur la bonne voie pour atteindre certains ou l'ensemble de leurs objectifs climatiques⁷.

Évolution de l'ICMP (en tCO₂e/M\$ revenus)

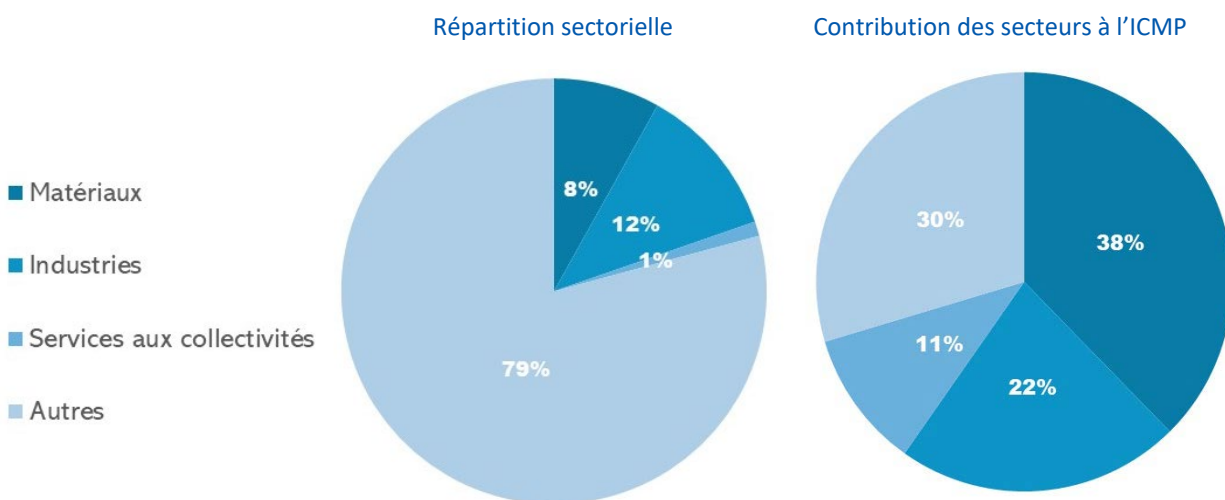


Mesures d'émissions carbone du portefeuille d'actions

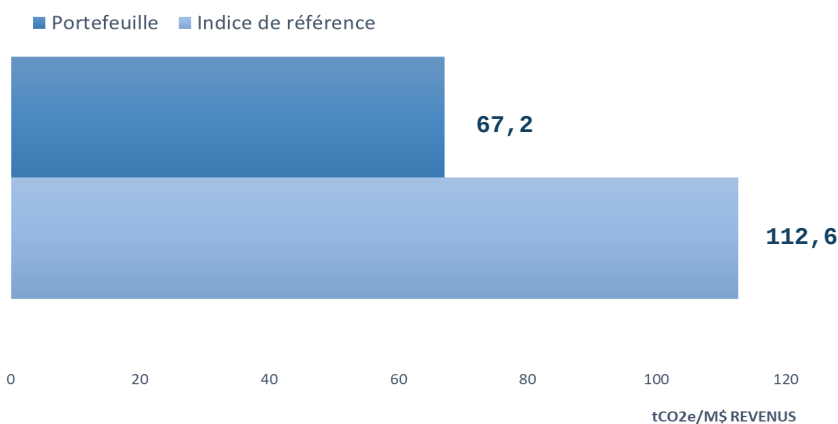
	2020	2021	2022	2023	2024
Émissions carbone (milliers tCO ₂ e)	32,4	20,5	15,6	15,0	15,5
Empreinte carbone (tCO ₂ e /million de dollars US investis)	192,6	108,2	99,9	81,2	77,9
Intensité carbone moyenne pondérée (tCO ₂ e/ million de dollars US de revenus)	205,6	207,3	139,5	91,7	67,2

⁷ Le progrès est évalué en supposant une trajectoire linéaire hypothétique allant de l'année de référence de l'objectif à l'année cible. À noter que certaines entreprises peuvent avoir l'intention de suivre une voie non linéaire pour parvenir à des réductions d'émissions (par exemple en s'appuyant sur des réductions plus importantes au cours des dernières années de l'objectif), mais elles seront signalées comme « pas sur la bonne voie » sur la base de cette méthodologie.

Portefeuille d'actions - Répartition des investissements par secteur et contribution des secteurs à l'ICMP



ICMP – comparaison avec l'indice de référence de la politique



Sortie de l'industrie Pétrole, gaz et combustibles fossiles

En 2022, il a été décidé d'exclure l'industrie Pétrole, gaz et combustibles fossiles (PGCF) du portefeuille total d'actions du Fonds et ce, d'ici la fin 2025. L'industrie PGCF comprend des sociétés engagées dans l'exploration et la production, le raffinage et la commercialisation, ainsi que le stockage et le transport de pétrole et de gaz, de charbon et de combustibles consommables.

Entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024, l'exposition du portefeuille d'actions à l'industrie PGCF est passée de 8,1 M\$ à 1,8 M\$. En pourcentage, cela se traduit par une exposition qui est passée 1,8 % à 0,4 % de l'actif du Fonds. Par rapport au 31 décembre 2022, quand cette

exposition s'élevait à 17,6 M\$, cela représente une réduction de 90 %. Le Fonds a complété le désinvestissement de l'industrie pour l'ensemble des placements en actions canadiennes, ainsi que pour l'un des mandats d'actions internationales géré activement. Depuis le 1^{er} octobre 2023, les indices de référence utilisés pour les actions canadiennes et internationales dans la politique de placement reflètent l'exclusion de l'industrie PGCF.

L'exposition restante de 1,8 M\$ à l'industrie PGCF provient en majorité (84 %) des investissements se retrouvant dans les FNB d'actions internationales. 16 % se retrouve dans un fonds commun d'actions internationales géré activement. Ces deux mandats seront modifiés en 2025 pour compléter le désinvestissement de l'industrie PGCF.

Investissement en actifs sobres en carbone ou qui contribuent à la transition vers une économie sobre en carbone

Le Fonds considère les opportunités d'investir dans des actifs qui contribuent à la transition vers une économie sobre en carbone. La décarbonation des sociétés de secteurs très émetteurs, mais essentiels à l'économie, est tout aussi importante que l'investissement dans des énergies renouvelables ou des actifs sobres en carbone.

En 2024, le Fonds a sélectionné un troisième fonds d'infrastructures axé sur la transition énergétique qui s'ajoute aux deux fonds ayant des objectifs semblables déjà en portefeuille. Ensemble, ces trois fonds, qui financent des projets d'énergie renouvelable et des projets liés à la transition vers une économie à zéro émission nette, sont alignés avec les objectifs de développement durable 6, 7, 9, 11, 12 et 13 des Nations Unies.



La valeur marchande des sommes investies dans ces trois fonds d'infrastructures a augmenté de 50 % en 2024, passant de 9,5 M\$ à 14,3 M\$, en raison du capital appelé en lien avec de nouveaux investissements. Une somme de 18,3 M\$ reste toujours à être appelée par les gestionnaires pour de nouveaux investissements.

À titre d'exemple, en 2024, un des fonds dédiés à la transition énergétique a ajouté 2 527 mégawatts de nouvelles capacités de production d'énergie propre (éolienne et solaire). Depuis son début, par l'entremise des investissements réalisés, ce fonds a livré 4,9 millions mégawatts-heures d'énergie propre, a permis d'éviter 4 millions tCO₂e, et a capturé 54 000 tonnes de carbone par année. Au 31 décembre 2024, 95 % des investissements du fonds avaient adopté un plan d'affaires conforme à l'Accord de Paris (en ligne avec l'objectif de zéro émission nette de GES d'ici 2050 ou avant).

Dialogue avec les entreprises sur des enjeux climatiques

Le Fonds considère que l'engagement actionnarial est un levier important pour faire avancer les pratiques des sociétés publiques en portefeuille et contribuer à la décarbonation de l'économie.

L'Université de Montréal participe depuis 2021 à une initiative d'engagement actionnarial sur les enjeux climatiques qui regroupe une quinzaine de fonds de dotation et des régimes de retraite universitaires canadiens : le Réseau universitaire pour l'engagement actionnarial (UNIE). L'Université de Montréal est l'un des premiers membres de l'UNIE et a participé au développement de ce programme qui crée des ponts entre les universités et les entreprises pour asseoir l'influence de ces premières et encourager le changement. Le programme est géré par Shareholder Association for Research and Education (SHARE).

Les domaines d'intervention d'UNIE sont :

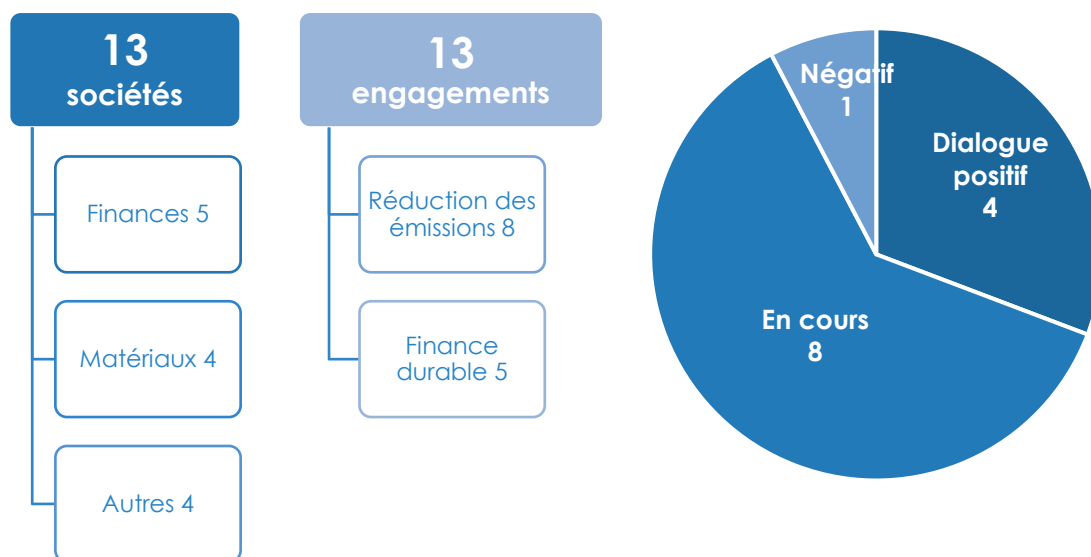
- Réduire les émissions conformément à l'Accord de Paris;
- Réorienter les prêts et les dépenses en capital pour réduire les émissions financées (finance durable);
- Mettre en œuvre des politiques et des pratiques responsables en matière de lobbying climatique;
- Intégrer le risque climatique dans la stratégie commerciale et la surveillance par le conseil d'administration;
- Travailler pour une transition juste qui tient compte des travailleurs et des communautés.

Pour chaque domaine d'intervention, SHARE articule une stratégie, une vision et un ensemble d'objectifs, des critères de sélection, et des objectifs spécifiques et mesurables pour chaque société pour l'année en cours, la deuxième année et les années futures, en reconnaissant que, pour de nombreuses entreprises, le programme d'engagement sera un projet à long terme. SHARE identifie également les indicateurs utilisés pour suivre le progrès réalisé.

Le travail d'engagement de SHARE est guidé par des normes et des cadres internationaux tels que les lignes directrices de l'OCDE, les conventions et principes directeurs des Nations Unies, et les normes en évolution de l'*International Sustainability Standards Board* (ISSB), du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (TCFD), de l'initiative SBTi, et du *Partnership for Carbon Accounting Financials*, pour en nommer que quelques-uns. Le travail reste aussi connecté aux réalités des parties prenantes touchées « sur le terrain » – les organisations de la société civile, les représentants des travailleurs et les défenseurs qui ont une vision de l'impact des pratiques des entreprises sur les personnes et la planète.

Pour chaque domaine d'intervention, SHARE a défini des critères spécifiques pour sélectionner les entreprises cibles. Par exemple, pour l'engagement visant la réduction des émissions GES, les entreprises sont sélectionnées en fonction de leur échelle des émissions GES, de la performance par rapport aux pairs de leur secteur et de la performance dans le temps, de la présence ou l'absence d'objectifs significatifs de réduction des émissions, et de la taille des positions détenues dans la société par les membres de l'UNIE.

Faits saillants de l'engagement en 2024 pour le Fonds :



SHARE a dialogué avec deux des dix compagnies qui sont les plus gros contributeurs à l'ICMP du portefeuille d'actions du Fonds sur le sujet de la réduction de leurs émissions GES.

ÉTUDES DE CAS

DÉPÔT DES PROPOSITIONS D'ACTIONNAIRES AUX 5 GRANDES BANQUES CANADIENNES

ENJEU : Les cinq plus grandes banques du Canada - la Banque de Montréal (BMO), la Banque de la Nouvelle-Écosse (Scotia), la Banque Royale du Canada (RBC), la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) et la Banque Toronto-Dominion (TD), opèrent de manière isolée lorsqu'il s'agit de financer la transition climatique. Il en résulte un manque global de transparence et l'impossibilité pour les investisseurs d'établir des comparaisons claires. Les ratios de financement des énergies propres, définis comme le financement total d'une institution financière par le biais de la souscription d'actions et de dettes et le financement de projets dans l'approvisionnement en énergie à faible teneur en carbone par rapport à l'approvisionnement en énergie fossile, permettent de remédier à cette disparité en identifiant clairement un ratio unique de financement des énergies renouvelables et non renouvelables pour chaque banque, et en plaçant ces ratios dans un contexte mondial.

ACTION : En 2024, SHARE a rencontré chacune des cinq grandes banques canadiennes à ce sujet. À la suite de l'engagement des investisseurs, RBC s'est engagé à mesurer et publier ces ratios en 2025. En octobre 2024, SHARE a déposé des propositions d'actionnaires à la Banque Scotia, à la CIBC, à la TD et à la BMO. L'équipe de SHARE a collaboré avec PFA Pension, le plus grand fonds de pension du Danemark, un co-proposeur sur les quatre projets, renforçant ainsi le message transmis

aux banques, à savoir que les investisseurs mondiaux s'intéressent à ces ratios et les suivent de près.

RÉSULTAT : Le dépôt des propositions a ouvert la voie à d'autres dialogues avec les banques, ce qui a conduit la Banque Scotia à s'engager, début 2025, à publier son ratio d'approvisionnement en énergie, en utilisant une approche proposée par l'Institute of International Finance dans son rapport *White Paper on an Energy Supply Ratio (ESR) for Bank Disclosures*. SHARE et la Banque Scotia se réuniront au cours de l'année à venir pour revoir les choix méthodologiques. Les dialogues avec CIBC, TD et BMO se poursuivent.

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE PORTÉE 3 DANS LE SECTEUR MINIER CANADIEN

Le Canada abrite environ les trois quarts des sociétés minières du monde, et nombre d'entre elles figurent chaque année sur la liste des priorités de SHARE.

ACTION : Tout au long de l'année 2024, l'équipe de SHARE chargée de l'engagement climatique s'est efforcée d'aider les entreprises minières à mesurer, rapporter et fixer des objectifs concernant les émissions de la chaîne d'approvisionnement minière, également connues sous le nom d'émissions de portée 3. Au cours de l'année 2024, SHARE a rencontré des investisseurs et des sociétés minières plus de 10 fois.

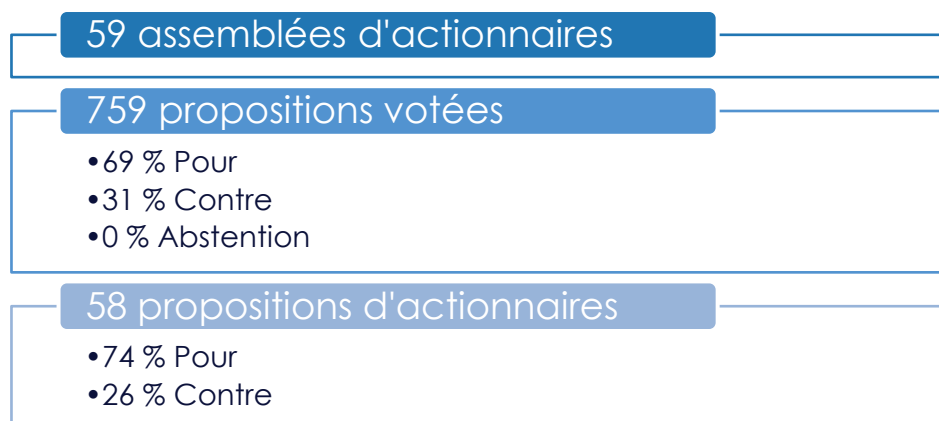
RÉSULTATS : La publication des résultats de l'indice de référence de l'Engagement climatique Canada (ECC), en novembre 2024, a montré que plusieurs compagnies minières ont fait des progrès notables en accord avec les priorités de SHARE. Quatre compagnies ont posé de gestes précises pour se fixer des objectifs et améliorer leur gouvernance climatique – par exemple Barrick Gold est devenue la première société minière évaluée par ECC à fixer des objectifs de réduction des émissions de portée 3, tandis que First Quantum Minerals a publié pour la première fois les émissions de portée 3. Hudbay Minerals, compagnie détenue dans le portefeuille du Fonds, a publié de plus amples détails sur sa feuille de route en matière de décarbonisation et a ajouté un membre au conseil d'administration ayant une expertise en matière de climat. Le dialogue se poursuit, car Hudbay Minerals ne divulgue pas encore les émissions de portée 3.

ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

Résultats de l'exercice des droits de votes

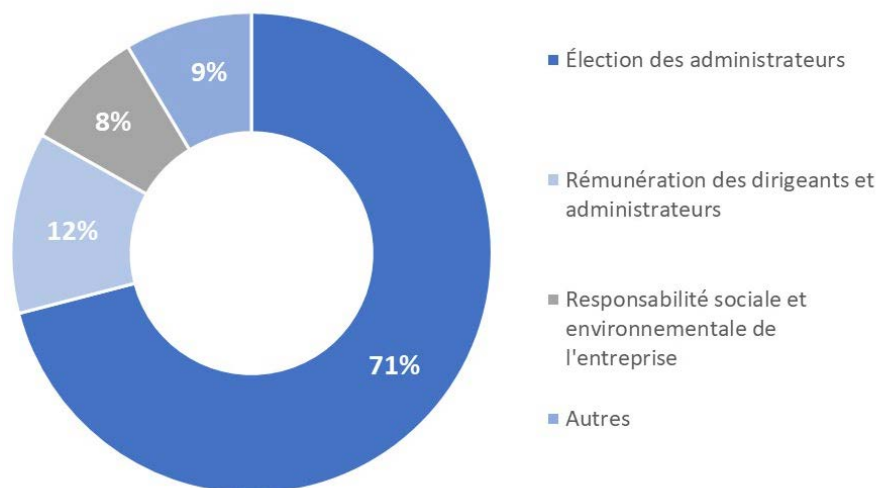
L'exercice du droit de vote est un aspect essentiel de la responsabilité d'intendance du Fonds, ainsi qu'une occasion d'orienter le changement au niveau des sociétés publiques. Le Fonds a élaboré ses propres lignes directrices pour l'exercice du droit de vote en 2018. L'exercice des droits de vote, conformément aux lignes directrices, a été confié au Groupe Investissement Responsable (GIR) à compter du 1^{er} janvier 2019.

En 2024, le Fonds a voté 759 résolutions dans le cadre de 59 assemblées d'actionnaires au Canada. Les thématiques les plus abordées en 2024 étaient notamment les nominations aux conseils d'administration, la nomination des auditeurs, ainsi que la rémunération de la direction et des administrateurs. La majorité des propositions d'actionnaires ont visé la responsabilité sociale et environnementale des sociétés (24 de 58).



Un vote contre la recommandation de la direction a été enregistré pour 34 % des propositions. Parmi celles-ci, 71 % étaient en lien avec l'élection des administrateurs et 12 % portaient sur les régimes de rémunération. Le refus d'appuyer l'élection ou la réélection à des postes d'administrateurs s'aligne sur les dispositions des lignes directrices du Fonds et a été principalement justifié par des préoccupations liées à l'indépendance du conseil d'administration, un manque de diversité au sein du conseil d'administration, une durée excessive des mandats et un cumul excessif de mandats. En ce qui concerne la rémunération, le GIR a voté contre la direction quand le régime de rémunération proposé ne répondait pas à tous les critères des lignes directrices du Fonds, surtout en ce qui concerne les options d'achat d'actions.

Vote à l'encontre de la direction par enjeu



ANNEXE

Explications des mesures d'émissions carbone

Émissions totales

† CO₂e¹

Mesure les tonnes absolues attribuables à un portefeuille

$$\sum_n^i \frac{\text{Valeur investissement}_i}{\text{Cap. boursière émetteur}_i} * \text{Émissions émetteur}_i$$

Empreinte carbone

† CO₂e/M\$ investis

Mesure les tonnes d'émissions totales d'un portefeuille normalisées par la valeur marchande du portefeuille

$$\frac{\left(\sum_n^i \frac{\text{Valeur investissement}_i}{\text{Cap. boursière émetteur}_i} * \text{Émissions émetteur}_i \right)}{\text{Valeur marchande portefeuille}} * 1\,000\,000$$

Intensité carbone moyenne pondérée

† CO₂e/ M\$ US de revenus

Exprime l'exposition du portefeuille aux sociétés intensives en carbone (à fortes émissions carbone), en fonction de leur pondération dans le portefeuille

$$\sum_n^i \frac{\text{Valeur invest.}_i}{\text{Valeur march. portefeuille}} * \frac{\text{Émissions émetteur}_i}{\text{Revenus \$M émetteur}_i}$$